

Collectivité territoriale

## ALAIN LAMBERT ET MARTIN MALVY VEULENT RESTAURER LA CONFIANCE ENTRE L'ETAT ET LES COLLECTIVITÉS

Marie-Christine de Montecler

Les anciens ministres Alain Lambert et Martin Malvy ont remis le 16 avril au président de la République leur rapport « Pour un redressement des finances publiques fondé sur la confiance mutuelle et l'engagement de chacun ». Alors que « la défiance a atteint un degré très élevé dans les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales », le président du conseil général de l'Orne et celui de la région Midi-Pyrénées y affirment que l'ensemble des collectivités publiques doivent participer au redressement des finances publiques. Ils préconisent donc la mise en place de différents mécanismes d'échange et de dialogue entre Etat et collectivités.

Pour que les collectivités jouent le jeu, « la mission privilégie une approche partenariale plutôt que prescriptive en dehors de tout mécanisme d'urgence ». C'est ainsi que le rapport préconise de « formaliser dans un texte législatif les évolutions des dotations de l'Etat et les perspectives d'évolution des principaux agrégats budgétaires des collectivités ». Ce texte ne serait pas contraignant pour les collectivités mais « constituerait le point d'aboutissement des travaux de concertation sur les finances publiques indispensables entre Etat et collectivités afin d'assurer le respect de nos engagements européens ». Par ailleurs, l'Etat proposerait aux régions, départements et

agglomérations de plus de 200 000 habitants (soit 150 entités représentant près de 60 % des dépenses locales), un pacte triennal de confiance et de stabilité. Celui-ci fixerait les engagements des collectivités en matière de dépenses et de maîtrise des prélèvements. L'Etat s'engagerait sur le niveau de ses dotations ainsi que sur la stabilisation des dépenses induites par ses décisions législatives et réglementaires.

### Minoration des dotations

Le volet financier de ce pacte inclurait une majoration de la dotation globale de fonctionnement selon le respect des engagements de chaque collectivité, mais aussi un mécanisme de

réduction ou d'augmentation en fonction des charges allégées ou imposées. Les collectivités qui refuseraient de s'engager dans ce pacte seraient soumises à une plus forte minoration des concours de l'Etat.

Pour aider les collectivités à maîtriser leurs dépenses, le rapport présente des propositions plus techniques notamment sur les règles comptables et l'information de l'assemblée délibérante. Sur un plan institutionnel, les deux élus prônent la suppression de la clause de compétence générale et estiment qu'on peut « envisager une évolution à terme du département vers une fédération des intercommunalités ».